

Le Centre Hospitalier de Périgueux, établissement public de santé, a été inauguré sur son site actuel en 1953. Situé au cœur de la Dordogne, le CHP constitue l'établissement de santé public de référence, pour le territoire du Périgord (410 000 habitants). Il est situé à 100 km de Limoges et 120 km de Bordeaux. Il possède tout l'équipement médico-technique et les compétences pour assurer une prise en charge médicale et chirurgicale optimale des patients, dans les conditions de sécurité exigées par la réglementation.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE PRISE EN CHARGE

- Structure des urgences et SAMU/SMUR/CRRA 15
- Spécialités médicales en médecine interne, diabétologie, endocrinologie, neurologie, gastro-entérologie, dermatologie, pneumologie, pédiatrie, néonatalogie, rhumatologie, hématologie, oncologie, réanimation médico-chirurgicale, cardiologie, angioplastie et coronarographie
- Chirurgie viscérale et digestive, thoracique, vasculaire, urologique, orthopédique et traumatologique, gynécologique, ophtalmologique et otorhino-laryngologique, odontologique, chirurgie de l'obésité et chirurgie du rachis
- Activité de gynécologie-obstétrique (maternité de niveau 2B) et de Procréation Médicale Assistée (PMA)
- Psychiatrie adulte et psychiatrie infanto-juvénile
- Soins de Suite et de Réadaptation (dont un secteur spécialisé en cardiologie et un en gériatrie)
- 2 EHPAD, 1 USLD



Hélicoptère sanitaire 24h/24, 365 jours/an (sous réserve des conditions météorologiques)

PLAN DIRECTEUR DE MODERNISATION

Réalisation de la 1ère tranche de travaux : modernisation du plateau technique (janvier 2010)

- Un accueil central avec un point d'entrée unique (hors urgences)
- Un regroupement cohérent des activités de court séjour : un pôle mère-enfant avec un bloc obstétrical contigu au bloc central, un service de néonatalogie à proximité du bloc de naissance avec des chambres « kangourou », un service de cardiologie complet, avec son plateau technique, une centrale de consultations, un nouveau service de chirurgie ambulatoire de 16 places et un nouveau service de réanimation de 19 lits dont 4 de surveillance continue

Équipements médicaux

- Bloc opératoire central composé de 12 salles d'opération et d'une salle de surveillance post-interventionnelle de 18 places fonctionnant 24 h/24
- Robot chirurgical
- 2 IRM (imagerie par résonance magnétique) dont une 3 tesla / 2 scanners / Mammographie numérique / Radiologie conventionnelle
- 2 salles de coronarographie, angioplastie et rythmologie interventionnelle

Deuxième tranche de travaux du Plan Directeur

Construction en cours d'un nouveau bâtiment de médecine de 180 lits (10 000 m²) qui sera mis en service à l'automne 2019 et restructuration du bâtiment B (6000 m²), affecté principalement aux activités ambulatoires, qui sera mis en service en mai 2020, pour un montant total de 48.7 millions d'euros, toutes dépenses confondues

DES RÉALISATIONS RÉCENTES

Constitution du Groupement Hospitalier de Territoire de la Dordogne et adoption du projet médical partagé et de soins partagé / Certification niveau B par l'HAS / Mise en service d'échographes portatifs en cardiologie et urologie pour les consultations avancées / Création d'un service médico-chirurgical des maladies de l'appareil digestif / Acquisition d'un nouveau laser d'urologie / Mise en service d'un robot de chirurgie / Nouvel autocommutateur avec une ligne dédiée aux médecins libéraux

PRINCIPAUX PROJETS EN COURS

- Mise en service du nouveau bâtiment de 180 lits de médecine
- Ouverture d'une 3ème salle d'angioplastie et de rythmologie interventionnelle
- Création d'un hôpital de jour adultes en psychiatrie
- Nouveau service de restauration avec repas servis à l'assiette par du personnel hôtelier, dédié et formé
- Poursuite du plan d'amélioration de l'accueil aux urgences pour améliorer la fluidité des prises en charge
- Poursuite du développement de la chirurgie ambulatoire, qui représente déjà plus de 40% des interventions chirurgicales réalisées (service dédié de 16 places)
- Poursuite du développement de l'HAD en Dordogne : chimiothérapies à domicile, prise en charge des plaies à domicile dans la continuité du Centre de cicatrisation
- Poursuite du développement des prises en charge en hôpital de jour

LE CHP, UN ACTEUR MAJEUR EN CANCÉROLOGIE SUR LE TERRITOIRE

Un hôpital de jour d'oncologie et hématologie de 16 places, avec une unité de reconstitution de chimiothérapie située au centre du service. Cette unité permet de regrouper dans un même lieu l'ensemble des intervenants auprès des patients atteints de cancer (dispositif d'annonce, médecins, psychologues, art-thérapeute, socio-esthéticienne financée par la Ligue contre le cancer, etc...). 4000 séances de chimiothérapies en 2017 (+ 30% par rapport à 2016)

Un centre de dépistage du cancer du sein : dispositif de pointe pour le dépistage grâce à un mammographe numérique

Des effectifs médicaux spécialisés renforcés : 2 hématologues, 1 oncologue médicale, 1 médecin en cours de validation de ses compétences en oncologie, plusieurs médecins spécialistes d'organes en cancérologie dans les spécialités de pneumologie, ORL et gastro-entérologie. Les CH de Bergerac et Sarlat sont « associés » au CHP, ce qui leur permet d'être autorisés à pratiquer des chimiothérapies

Une activité importante de chirurgie oncologique avec des effectifs chirurgicaux renforcés et un partenariat avec le CHU de Bordeaux : 267 interventions de chirurgie oncologique en 2017

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Direction du Centre Hospitalier de Périgueux est assurée par Thierry LEFEBVRE. Le Directeur conduit la politique générale de l'établissement et le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Une convention de direction commune a été signée avec les Centres Hospitaliers de SARTLAT, LANMARY et DOMME.

Le Directoire, instance collégiale présidée par le Directeur, est composé de 7 membres, dont une majorité issue du corps médical. Il appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance est présidé par le Maire de Périgueux. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel, des personnalités qualifiées et des représentants des usagers (15 membres au total). Ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle de la gestion de l'établissement.

La Commission Médicale d'Établissement est présidée par le Dr Yannick MONSEAU. Elle intervient dans la politique de qualité et de gestions des risques, elle représente le personnel médical et participe, par ses avis et décisions, au fonctionnement général de l'établissement.

Le Comité Technique d'Établissement est présidé par le Directeur de l'établissement et représente le personnel non médical. Il est consulté pour tout ce qui concerne le fonctionnement général de l'établissement.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail est présidé par le Directeur. Il contribue à la prévention des risques professionnels, à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de la santé.

La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique est présidée par Nelly ALVY, Directrice des Soins. Elle est consultée sur l'organisation générale, l'évaluation, la qualité et la formation des soins paramédicaux.

Le Centre Hospitalier de Périgueux est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de la Dordogne (projet médical partagé validé par l'ARS).

L'HÔPITAL EN QUELQUES CHIFFRES

Budget d'exploitation : 214 millions d'euros
2 615 professionnels (ETP) dont 166 médecins et 62 internes

1 272 lits et places dont 506 en MCO, 109 en psychiatrie, 66 en SSR et 547 lits EHPAD et USLD

Traitement des urgences

Nombre de passages aux Urgences : 44 487

Nombre de sorties SMUR : 3 236 dont 622 hélicoptés

Hospitalisations Consultations Naissances

35 019 séjours d'hospitalisation

99 629 consultations

13 043 actes de chirurgie

1 651 naissances

Actes médico-techniques

1 616 coronarographies

825 angioplasties

340 stimulateurs cardiaques

11 113 IRM (y compris privé)

24 126 scanners réalisés (y compris privé)

1 239 épreuves d'efforts cardiaques

(Rapport d'activité et bilan social 2017)

Toute hospitalisation s'accompagne d'un certain nombre de formalités. Dans le cas d'une hospitalisation programmée, il importe également de préparer votre séjour et de connaître vos interlocuteurs. Voici tout ce qu'il faut savoir sur la façon dont va se dérouler cette période.

PRÉ-ADMISSION

Si votre hospitalisation est programmée, vous devez établir votre dossier d'admission à l'avance auprès du bureau des admissions. Pour les formalités administratives concernant votre séjour, vous pourrez vous rendre :

- au bâtiment C niveau 0 : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h40 à 17h.
- aux urgences : du lundi au dimanche de 8h à 22h

Votre dossier administratif est géré par les agents du bureau des admissions qui sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles et répondre à vos questions. **Un poste d'accueil est à votre écoute au 05 53 45 29 16 et vous oriente dans l'établissement**, bâtiment C niveau 0, du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h40 à 19h et le dimanche de 14h à 19h. Des bornes d'orientation sont également installées dans l'établissement.



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour faciliter votre admission et dans le cadre de la mise en place du parcours de soins, munissez-vous de votre :

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de séjour, livret de famille...);
- Carte Vitale et attestation papier l'accompagnant, valables à la date des soins comportant ou non la mention du médecin traitant déclaré ;
- Attestation d'accident du travail (le cas échéant) ;
- Carte d'adhérent à une mutuelle ;
- Attestation CMU (Couverture Maladie Universelle) complémentaire ;
- Attestation d'aide médicale État ;
- Attestation de prise en charge pour les ressortissants étrangers ou carte européenne.

PAIEMENT DU RESTE À CHARGE

Lors de votre sortie, si des frais de soins externes ou d'hospitalisation ne sont pas pris en charge par vos assurances maladie et mutuelles, **vous devez passer au bureau des admissions Bâtiment C Niveau 0 pour payer les frais restant à votre charge**, une attestation de paiement vous sera délivrée. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, chèque ou espèces. Si vous êtes ressortissant étranger et que n'avez aucune prise en charge délivrée par une caisse d'assurance, vous devez payer la totalité des frais de votre hospitalisation.

LES INFORMATIONS MÉDICALES À FOURNIR

Pensez à apporter toutes les informations médicales même anciennes, en votre possession :

- Votre carnet de santé ;
- Les ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, électrocardiogrammes, carte de groupe sanguin ;
- La lettre de votre médecin traitant ;
- Dans le cas d'un accouchement, n'oubliez pas la feuille de suivi de la maternité.

Il vous est rappelé que pour être remboursé sans pénalité, tout assuré à partir de 16 ans doit déclarer à sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie le médecin traitant qui l'orientera dans son parcours de soins.

Si vous êtes salarié

N'oubliez pas de prévenir aussi votre employeur dès le début de votre hospitalisation. Vous lui confirmerez ensuite votre hospitalisation à l'aide d'un bulletin de situation. Demandez-le au service des admissions, qui vous le fournira.

Si vous n'avez pas de carte vitale

À défaut de présenter la carte Vitale et l'attestation papier, voici les documents qu'il faudra remettre au bureau des admissions selon votre situation :

- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne (UE) : votre carte européenne d'Assurance Maladie ou le certificat provisoire de remplacement et pour les soins programmés, le formulaire E112 ;
- Si vous venez d'un autre pays en dehors de l'UE : attestation de la prise en charge délivrée par votre assurance privée.

Si vous ne pouvez fournir aucun de ces documents, contactez le service social qui vous orientera selon votre situation au 05 53 45 25 27.

Argent, bijoux, objets de valeurs

Il est déconseillé d'apporter vos bijoux, argent et objets de valeurs lors de votre séjour à l'hôpital. Toutefois, vous avez la possibilité de les déposer auprès du régisseur qui vous délivrera un reçu après un inventaire. Le régisseur les déposera auprès du trésorier principal. Pour les retirer, vous devez vous rendre à la **trésorerie principale, bâtiment B/C mezzanine, du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h**, sur présentation du reçu et de votre pièce d'identité.

Si vous souhaitez tout de même conserver vos bijoux, argent et objets de valeurs ainsi que votre carte bleue, sachez que la responsabilité de l'hôpital ne peut être engagée en cas de perte, vol ou de détérioration. Par conséquent, veillez à ne garder sur vous lors de votre séjour que ce qui vous est absolument indispensable pour les dépenses de la vie courante.

Non divulgation de présence

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander au bureau des admissions ou au cadre de santé de l'unité la non divulgation de votre présence dans l'établissement.

Hospitalisation en urgence

Les formalités pourront être réduites. Toutefois, vous ou l'un de vos proches devrez présenter les documents nécessaires au bureau des admissions dans les meilleurs délais afin de régulariser votre dossier administratif.

LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ENTOURENT

Une équipe pluridisciplinaire à votre service

Placée sous la responsabilité du chef de service et des cadres de santé, elle comprend l'ensemble des professionnels de santé qui assurent vos soins. Elle est garante de la qualité des soins qui vous sont dispensés.

Le médecin

Lors de votre séjour, un médecin s'occupe plus particulièrement de vous. Il réalise les actes de prévention, de diagnostic, de thérapie et de recherche. Il vous donne toute information sur votre état de santé, sur les examens et traitements prescrits. Il peut recevoir votre famille sur rendez-vous. Dans son travail il peut être assisté de médecins attachés, assistants, internes.

La sage-femme

Elle assure le suivi de la grossesse, pratique les accouchements sans complication et prodigue les soins à la mère et au nouveau né. Elle anime des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

Le cadre supérieur de santé et le cadre de santé

Ils/elles organisent l'activité paramédicale, animent et coordonnent les moyens des services de soins. Ils veillent à la qualité des soins.

L'infirmier (et puéricultrice en pédiatrie)

Il/elle réalise les soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer la santé de la personne, adulte ou enfant. Il concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

L'aide-soignant (et auxiliaire de puériculture en pédiatrie)

Il/elle réalise en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier(e), les soins d'hygiène et de confort.

L'agent de service hospitalier

Il/elle effectue l'entretien des locaux, contribue à l'accueil et au confort des personnes hospitalisées et les accompagne dans leurs déplacements internes.

Le psychologue

Il a pour mission l'accompagnement psychique des patients et de leur famille. Il conçoit et met en place les moyens et méthodes nécessaires à son action thérapeutique.

La diététicienne

Elle veille à l'hygiène alimentaire des patients.

L'assistante sociale

Elle a pour mission de conseiller et d'accompagner les patients et leurs familles dans les différentes démarches. Elle peut, intervenir auprès des organismes sociaux et médico-sociaux pour prévenir ou remédier à toutes difficultés. Si vous souhaitez rencontrer une assistante sociale (pour préparer votre retour à domicile, régler des problèmes d'ouverture de droit ou de prise en charge financière...), indiquez-le au cadre de santé du service.

Le manipulateur d'imagerie médicale, le préparateur en pharmacie et le technicien de laboratoire

Ils contribuent à la réalisation des examens complémentaires durant l'hospitalisation.

Le masseur-kinésithérapeute, le psychomotricien, l'ergothérapeute, l'orthophoniste et l'orthoptiste

Ils dispensent les soins de rééducation.

L'agent administratif et la secrétaire médicale

Ils/elles assurent tout au long de votre séjour la prise en charge administrative et participent à l'information. Au sein du service, ils contribuent au relais entre l'équipe soignante et les patients ou leurs proches et le médecin traitant.

Les étudiants

Ils réalisent des temps de formation en stage dans les services de soins, sous la responsabilité des professionnels de santé dont ils dépendent.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accessibilité

Des fauteuils roulants sont à votre disposition contre remise d'un chèque de caution. Pour connaître les modalités, veuillez vous renseigner auprès du poste d'accueil.

Accueil sur Périgueux des familles de patients hospitalisés

Des possibilités d'hébergement existent, renseignez-vous auprès du service et du poste d'accueil de l'établissement.

Associations

Des associations ont passé une convention avec l'hôpital. Vous pouvez consulter la liste de ces associations et leurs coordonnées sur notre site internet, rubrique « maison des usagers ».

Aumônerie – Cultes

Les permanences du service d'aumônerie sont à votre disposition pour vous mettre en relation avec les représentants du culte de votre choix au bâtiment C, niveau parvis, de 9h30 à 11h30 ; 14h30 à 17h (jours ouvrables).

Téléphone : 05 53 45 26 35

Pour tous renseignements complémentaires :

Catholique : Diacre SCHOTT - 06 18 42 20 16

Israélite : Monsieur COHEN (rabbin) - 06 60 49 59 08

Musulman : Monsieur idbarkach (imam) - 06 31 76 15 26

Protestant : Madame CHEMALY - 06 75 11 31 80

(autres cultes : merci de s'adresser à l'aumônerie)



Autorisation de sortie temporaire

Pendant votre séjour, si votre état le permet, le médecin du service peut vous accorder une autorisation d'absence n'excédant pas 48h. **Les frais de transports éventuels sont à votre charge. Recommandation avant le week-end : les permissions pour le week-end sont à prévoir le vendredi.**

Bibliothèque

Un service gratuit de prêt de livres et de revues est assuré auprès des malades hospitalisés dans chaque service par des bénévoles de l'association « culture et bibliothèque pour tous ». Renseignez-vous auprès du personnel soignant.

IDENTITOVIGILANCE : VOTRE SÉCURITÉ, C'EST AUSSI BIEN S'IDENTIFIER !

Le Centre Hospitalier de Périgueux a mis en place une politique d'identitovigilance, visant à diminuer le risque d'erreur d'identification des patients. Dans ce cadre, il vous est demandé de participer :

- En présentant à l'agent administratif toute pièce avec photo permettant votre identification dès votre arrivée ;
- En vérifiant les étiquettes qui vous sont remises ;
- En acceptant de porter un bracelet d'identification pendant toute la durée de votre hospitalisation ;
- En répondant lorsqu'un personnel du service de soins vous demande confirmation de votre identité.
- Afin d'éviter toute erreur, n'hésitez pas à vérifier les informations présentes sur votre étiquette et sur votre bracelet d'identification (nom, prénom et date de naissance).

Courrier

Vous pouvez recevoir et expédier du courrier ainsi que des lettres recommandées, mandats, colis. Nous vous recommandons de faire préciser votre adresse : vos nom et prénom / nom du service d'hospitalisation / 80 avenue Georges Pompidou CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Interprètes

Vous pouvez bénéficier d'un service bénévole d'interprètes. La traduction en langage des signes est également proposée. Une synthèse du livret d'accueil ainsi que certains formulaires sont disponibles en langues étrangères et en braille. Renseignez-vous auprès du service et du poste d'accueil de l'établissement.

Laïcité

En tant qu'établissement public de santé, le Centre Hospitalier de Périgueux a l'obligation de respecter le principe de laïcité et doit garantir une rigoureuse neutralité dans les faits et apparences de ses personnels. La charte des droits de la personne hospitalisée demande de tenir compte des croyances et convictions des malades accueillis sans que cela porte atteinte au fonctionnement du service, à la qualité des soins, aux règles d'hygiène et à la tranquillité des patients et de leurs proches. Tout prosélytisme est interdit.

Linge - Nécessaire de toilette

Pour le confort de votre séjour, apportez du linge personnel, y compris le linge et le nécessaire de toilette. Sachez que l'hôpital n'assure pas le nettoyage de votre linge.

Restauration - Hôtellerie

Le service restauration produit sur place plus d'un million de repas par an dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de traçabilité, dans un souci constant d'amélioration de la qualité. Une étroite collaboration avec les diététiciennes de l'établissement existe ainsi qu'avec le Comité de Liaison Alimentation-Nutrition (CLAN) afin de vous proposer des menus équilibrés, variés et adaptés à votre état de santé et besoins nutritionnels. En collaboration avec l'équipe soignante, vous participez au choix de vos repas grâce à des grilles de menus diffusés

dans les unités. Des condiments (sel, poivre, moutarde) sont à votre disposition pour adapter l'assaisonnement de vos plats. Vos repas sont servis aux heures suivantes selon le service où vous êtes hospitalisé :

Petit-déjeuner : à partir de 7h

Déjeuner : de 11h45 à 12h30

Dîner : de 18h00 à 19h00

Sécurité incendie

La conduite à tenir en cas d'incendie est précisée sur les plans d'évacuation apposés dans les services ou sur les consignes installées sur les portes des chambres. Si vous décelez des fumées ou des odeurs suspectes prévenez immédiatement le personnel.

Que faire en cas d'incendie ?

Dans votre chambre : gardez votre calme, donnez l'alerte en prévenant immédiatement le personnel du service : soit en vous déplaçant et en fermant la porte derrière vous, soit en utilisant l'appel malade.

Hors de votre chambre : fermez portes et fenêtres, ne la quittez pas sans y avoir été invité par le personnel ou les sapeurs pompiers. Si les couloirs sont très enfumés, isolez-vous en calfeutrant votre porte avec un linge mouillé.

Encas d'évacuation, suivez rigoureusement les instructions données par le personnel ou les sapeurs pompiers. Ne revenez pas sur vos pas dans votre chambre sans y avoir été autorisé.



Stationnement et circulation

Le code de la route est applicable dans l'enceinte hospitalière. Veuillez respecter les indications figurant sur les panneaux de signalisation et les emplacements de parking. Merci de respecter les places et les accès réservés, et de ne pas utiliser vos avertisseurs. Il pourra être fait appel aux services de police en cas de véhicule en stationnement gênant.

En plus des places réglementaires réservées aux personnes handicapées et des places réservées aux ambulances, VSL, taxis et dépose minute, le Centre Hospitalier propose une trentaine de places pour les personnes à mobilité réduite.

Tabac

Il est rigoureusement interdit de fumer dans la chambre, dans les locaux de l'hôpital et à moins de 10 mètres des entrées. Le décret du 15 novembre 2006 prévoit le paiement d'une amende pour les contrevenants. Le Centre Hospitalier de Périgueux adhère au RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions) et témoigne ainsi de son engagement dans la prévention et la lutte contre le tabagisme. Si vous êtes fumeur et que vous avez besoin d'aide, vous pouvez en parler à un membre de l'équipe soignante. Il existe dans l'établissement un Centre d'Aide au Sevrage Tabagique.

POINT PRESSE, CADEAUX & RESTAURATION RAPIDE

La boutique « Relais H Café » est à votre disposition dans le Bâtiment C niveau 0. Elle est ouverte **de 8h à 19h en semaine et de 9h à 19h les weekends et jours fériés.**

Vous y trouverez un point presse et une offre variée de restauration rapide, produits de dépannage, confiseries et cadeaux.

Des distributeurs de boissons chaudes et froides sont également installés dans le hall principal du bâtiment C, au bâtiment A et aux Urgences.

Téléphone - Télévision - Internet

Accueil à la boutique « Relais H Café », du lundi au samedi de 10h à 18h, et les dimanches et jours fériés de 14h à 18h.

Téléphone

Si vous souhaitez être joignable pendant votre séjour, il vous appartient dès votre admission de vous présenter à la boutique « Relais H Café » située dans le hall d'accueil afin qu'une ligne téléphonique permettant de recevoir des appels soit mise à votre disposition (service gratuit).

En cas de changement de chambre et à votre sortie, il convient que vous en informiez l'hôtesse de la boutique, ou de votre chambre en composant le 50 28.

Si vous souhaitez appeler à l'extérieur, il conviendra de créditer votre compte.

Les téléphones portables doivent être éteints, leur usage est interdit dans les bâtiments afin de respecter le repos des patients et préserver les équipements médicaux.

Télévision - Internet

Pour bénéficier de programme télévisé avec choix d'abonnement payant, ainsi que de l'accès à Internet, merci de vous présenter à la boutique « Relais H café » située dans la boutique du hall d'accueil. Le niveau sonore de votre poste de télévision ne doit en aucun cas gêner le repos des autres patients.



VISITEURS

Vos parents et amis sont les bienvenus. Les **visites sont autorisées de manière générale de 13h à 20h**, sauf situation particulière. La visite des enfants de moins de 15 ans est déconseillée. Il convient de respecter les conditions de visite propres au service dans lequel vous êtes hospitalisé, notamment les règles d'hygiène en vigueur.

Prestations Accompagnants

Les accompagnants d'un patient hospitalisé peuvent, pour le repas de midi, **accéder au restaurant du personnel** (situé à côté de l'IFSI) du lundi au samedi, de 11h30 à 14h. Les accompagnants peuvent **prendre un petit déjeuner ou un repas le soir ou bien dormir en bénéficiant de couchettes**, après l'avoir signalé au service et sous réserve de l'accord médical. Pour bénéficier de ces prestations, vous devez acheter des tickets qui sont disponibles à l'accueil et les remettre au personnel soignant.

Retrait des tickets : avant 10h ou la veille pour le repas du midi / avant 12h30 pour le repas du soir.

Horaires d'ouverture de l'accueil :

- Bâtiment C : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h40 à 17h
- Pavillon Félibres : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

FRAIS D'HOSPITALISATION

Votre hospitalisation n'est pas gratuite. **Si vous êtes assuré social et si vous n'avez pas de mutuelle**, une partie des frais d'hospitalisation est à votre charge ainsi que le forfait journalier. **Si vous n'êtes pas assuré social et ne pouvez pas bénéficier de la CMU ou de l'aide médicale d'Etat**, l'intégralité des frais d'hospitalisation est à votre charge. Dans ces deux cas, selon l'article R.6145-4 du code de la santé publique, **un engagement de payer ainsi qu'une provision vous seront réclamés lors de votre admission**. Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil principal.

Supplément tarif : il s'applique si vous bénéficiez d'un régime particulier.

Chambres individuelles

Le Centre Hospitalier dispose de chambres individuelles. Elles vous seront attribuées en fonction des disponibilités dans le service et vous seront facturées. Ce supplément n'est jamais pris en charge par la Sécurité Sociale même si vous êtes couvert à 100%. Selon votre contrat, votre mutuelle peut vous rembourser partiellement ou totalement. Dans le cas contraire, vous devez vous en acquitter. Renseignez-vous auprès du poste d'accueil.

Dépassement d'honoraires médicaux dans le cadre de l'activité libérale

Certains praticiens hospitaliers peuvent recevoir en consultation, dans le cadre de leur activité privée, des patients qui en ont exprimé le choix. Vous pouvez faire ce choix après avoir été informé par le praticien. Les tarifs doivent être affichés. Pour les consultations, le règlement des honoraires s'effectue directement auprès du praticien.

En cas d'hospitalisation, ce choix doit être exprimé par écrit au moyen du formulaire type à remplir qui vous sera remis par le médecin. Cette possibilité vous est offerte, ce n'est jamais une obligation. Ce choix entraînera un supplément qui ne sera pas forcément pris en charge par votre régime complémentaire. Votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle vous rembourseront selon les barèmes officiels et les modalités qui leur sont propres.

FORFAIT JOURNALIER

Il représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour tout séjour supérieur à 24h y compris le jour de sortie. L'assurance maladie ne rembourse pas ce forfait mais il est pris en charge par la plupart des mutuelles. **Si vous avez des questions sur une facture, il faut réagir dès sa réception !** Vous souhaitez des précisions sur le montant ou le contenu d'une facture, appelez au 05 53 45 27 91 pour les soins externes et au 05 53 45 25 66 pour l'hospitalisation. Si vous avez des difficultés pour régler compte tenu de vos ressources, adressez-vous à la Trésorerie Principale, bâtiment C mezzanine ou au 05 53 02 63 00.

VOTRE SORTIE

La date de votre départ est fixée par le médecin, mais vous pouvez quitter à tout moment l'établissement. Lorsque votre demande de départ est jugée prématurée par le médecin, vous devez signer une attestation établissant que vous avez eu connaissance des dangers que ce départ prématuré représente pour vous.

Les formalités à accomplir

Avant de quitter l'établissement, présentez-vous ou déléguez un membre de votre famille au bureau des admissions pour clore votre dossier administratif, **payer les différents frais liés à votre séjour et obtenir un bulletin de situation nécessaire au remboursement des indemnités journalières**. Si votre état exige un transport en ambulance ou en Véhicule Sanitaire Léger, il est prescrit par le médecin. Vous avez le libre choix du prestataire. Les mineurs ne peuvent quitter l'hôpital que s'ils sont accompagnés de l'un au moins des détenteurs de l'autorité parentale ou d'une personne munie d'une autorisation parentale écrite sur présentation d'une pièce d'identité. **Avant de quitter le service, adressez-vous à l'équipe soignante qui vous remettra votre dossier de sortie.**

Sorties personnalisées avec notre service social

Sur décision médicale, l'assistante sociale de l'hôpital peut vous aider à assurer la continuité des soins en organisant, par exemple votre **retour à domicile** ou votre **convalescence en maison de repos**.

Information Patient VIA TRAJECTOIRE

Après une hospitalisation, votre état de santé peut nécessiter la poursuite des soins dans un secteur de convalescence et de réadaptation. Afin de préparer votre admission dans une unité de soins de suite et de réadaptation ou d'hospitalisation à domicile, des données vous concernant vont être transmises informatiquement par le logiciel d'orientation « ViaTrajectoire ». Les informations médicales et administratives sont traitées par des professionnels de santé dans le strict respect du secret médical. Il vous est possible de modifier ou de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives (Art 36, loi du 6 janvier 1978). Les Hospices civils de Lyon, développeur du dispositif, sont responsables du traitement des données. Le logiciel « ViaTrajectoire » est déclaré à la CNIL sous le numéro 1167025.

Pour en savoir plus : <https://trajectoire.sante-ra.fr> - <http://www.cnil.fr>



L'établissement s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre le respect des droits du patient. Ces droits sont clairement définis et ont fait l'objet de différentes chartes, tant au niveau national qu'au niveau européen. Ces chartes sont également mises à votre disposition sur notre site internet.

DOULEUR

Évaluer la douleur dans le but de la soulager fait partie des droits des patients.

Prévenir et traiter la douleur, ou du moins la contrôler, c'est possible avec des moyens comme l'analgésie contrôlée par le patient, l'anesthésie locale, et d'autres moyens techniques modernes, alliés à des prises en charge d'accompagnement, privilégiant le confort, l'humanité et l'écoute. Les patients, adultes, enfants ou personnes âgées souffrant de douleurs aiguës liées à une maladie, un traumatisme, une intervention chirurgicale ou obstétricale... sont pris en charge par l'équipe d'anesthésie et dans les services d'hospitalisation. Les patients souffrant de douleurs chroniques, rebelles aux traitements antalgiques usuels, sont pris en charge, hors hospitalisation, lors d'une consultation



externe, auprès de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et de traitement de la douleur. Le Comité local de lutte contre la douleur (CLUD) coordonne et optimise au sein de l'établissement les efforts de lutte contre la douleur.

INFORMATION ET CONSENTEMENT

Droit à l'information et au consentement éclairé

Le patient a droit à une information intelligible, claire et loyale, cette information doit être donnée par chaque professionnel dans son domaine de compétence et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Le patient doit pouvoir exprimer son consentement avant la réalisation de tout acte médical. Ce consentement doit être libre et éclairé notamment par l'information donnée en amont par le médecin.

Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous êtes mineur : la loi prévoit que vous avez le droit de recevoir vous-même une information et de participer à la prise de décision vous concernant.

Hospitalisation d'un mineur

Le consentement aux soins et aux interventions chirurgicales des mineurs appartient au détenteur de l'autorité parentale. Dans le cas où le refus d'un traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du mineur, le médecin délivre les soins indispensables.

Le mineur a le droit de recevoir lui-même une information et de participer à la prise de décision le concernant, d'une manière adaptée à son degré de maturité.

Dans le cas où le mineur s'oppose à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale, afin de garder le secret

sur son état de santé, le médecin peut mettre en œuvre le traitement ou l'intervention après avoir tout tenté pour faire changer d'avis le mineur. Dans ce cas, le mineur se fait accompagner d'une personne majeure de son choix.

Majeurs protégés

La personne protégée a le droit de recevoir elle-même une information et de participer à la prise de décisions la concernant d'une manière adaptée à son discernement. Si le majeur sous tutelle est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision, son consentement doit être systématiquement recherché. Dans le cas où le refus d'un traitement par le tuteur risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du majeur sous tutelle, le médecin délivre les soins indispensables.

Médias

Le Centre Hospitalier de Périgueux reçoit des demandes de reportages de la part des rédactions de presse, radios ou télévisions. Le Directeur donne systématiquement son accord pour tout reportage au sein de l'établissement. Mais cette autorisation ne décharge pas le journaliste de vous demander votre autorisation individuelle expresse pour vous photographier, vous filmer ou vous interviewer. Si vous constatez que ce principe n'est pas respecté, vous pouvez contacter le service Communication de l'établissement. Pour les enfants mineurs et les majeurs protégés, il doit obtenir l'accord du représentant légal. Cette autorisation doit être écrite. Les images des patients sont réalisées sous l'entière responsabilité des professionnels de la presse. Le Centre Hospitalier ne saurait être appelé en garantie en cas de litige consécutif à une autorisation.

Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé

Le Centre Hospitalier de Périgueux est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Dans ce cadre, il existe une Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) dont le rôle est de faciliter l'accès au système de santé aux personnes en situation de précarité et à les accompagner pour les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Cette permanence, située au Service d'Accueil des Urgences, est assurée par une assistante sociale. Vous pouvez contacter la PASS au 05 53 45 26 07. Heures de présence : de 8h45 à 17h, du lundi au vendredi.

PERSONNE DE CONFIANCE

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades et la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, donnent la possibilité à toute personne majeure, même si elle fait l'objet d'une mesure de tutelle ou curatelle, de désigner par écrit une « personne de confiance » sous certaines conditions.

La personne de confiance peut-être un parent, un ami, un proche, votre médecin traitant, ou toute autre personne que vous aurez choisie et dont vous aurez obtenu l'accord qui se manifestera par la co-signature de la désignation écrite. Un formulaire vous sera remis dans le service de soins. Il vous permettra de désigner la personne de confiance de votre choix. Son nom sera consigné dans votre dossier médical et vous pourrez la révoquer à tout moment.

Elle peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Elle sera sollicitée si vous n'êtes pas vous-même en état d'exprimer votre volonté.

Rédaction des directives anticipées

Conformément au décret n°2006-119 relatif aux directives anticipées portant application de la loi dite «Leonetti» et à la loi n°2016-87 du 2 février 2016, toute personne majeure peut écrire des directives anticipées qui seront conservées dans son dossier médical. Elles seront prises en compte par le médecin si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté. Vous pouvez ainsi faire connaître votre souhait concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux en cours. Ces directives sont révisables à tout moment, elles n'ont pas de durée de validité arrêtée. Les équipes sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces sujets.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Nous nous engageons à respecter vos droits, merci de respecter nos règles. Le règlement intérieur du CHP est accessible directement sur notre site internet ou auprès des services. Recommandations spécifiques :

- Éviter les visites en groupe ;
- Faire preuve de discrétion, respecter le repos et l'intimité des patients ;
- Ne remettre aucun aliment ou boisson sans l'accord de l'équipe soignante, ni stocker dans la chambre ;
- Les plantes vertes, fleurs coupées et les animaux sont interdits ;
- L'introduction de boissons alcoolisées ou de stupéfiants est prohibée.

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ(E), VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE

→ Par mail

Afin d'améliorer la qualité des services et des soins offerts aux patients, le Centre Hospitalier de Périgueux participe activement à la démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés e-Satis. Dans le cadre de cette enquête, vous serez invités par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme.

Afin d'y participer, merci de bien vouloir donner au bureau des admissions votre adresse mail ou vérifier qu'elle est mise à jour.

→ Par courrier

Vous trouverez dans ce livret d'accueil un questionnaire de satisfaction sur les différentes prestations qui vous ont été délivrées au cours de votre séjour. **N'hésitez pas à le remplir et à nous le retourner, même de façon anonyme.**

Tous les questionnaires reçus font l'objet d'une analyse dont les résultats sont communiqués à la commission des relations avec les usagers afin de prendre connaissance du niveau de satisfaction globale et d'envisager les mesures d'amélioration de la qualité qui peuvent ressortir de ces questionnaires.



COMMUNICATION DU DOSSIER MÉDICAL

Comment obtenir votre dossier médical ?

Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier selon la loi du 4 mars 2002 : soit par **consultation sur place**, soit par **l'envoi des documents**. Pour cela, vous devez télécharger directement sur notre site internet www.ch-perigueux.fr rubrique « droits du patient » un **formulaire de demande d'accès au dossier médical** à nous adresser, accompagné d'un justificatif de votre identité (si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez écrire à « Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier, 80 avenue Georges Pompidou CS 61205, 24019 PERIGUEUX CEDEX » et nous vous transmettrons le formulaire de demande d'accès au dossier médical).

→ **Pour les mineurs**, le droit d'accès est exercé par le titulaire de l'autorité parentale. À la demande du mineur, cet accès a lieu par l'intermédiaire d'un médecin. Les ayants-droits ont accès au dossier médical d'une personne décédée en justifiant de leur identité et de leur lien de parenté avec le défunt pour : connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt ou faire valoir leurs droits sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.



Délai de conservation du dossier médical

Le délai unique de conservation est de 20 ans à compter du dernier passage dans l'établissement sauf exceptions :

- Pour les mineurs âgés de moins de huit ans lors du dernier passage dans l'établissement, le dossier est conservé jusqu'à son 28^{ème} anniversaire.
- Pour les dossiers de personnes décédées moins de 10 ans après le dernier passage dans l'établissement, le délai de conservation est de 10 ans à compter de la date du décès.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le respect du secret médical et des droits du malade, le DIM (Département de l'Information Médicale) a la vocation d'être un lieu privilégié de centralisation, de synthèse et d'analyse de l'information médicale hospitalière. **Conformément à l'article Article R6113-7 du code de la Santé publique, les personnes soignées dans l'établissement sont informées :**

- Que des données les concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Que ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical ;
- Qu'elles peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification et que ce droit s'exerce, le cas échéant, auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement, directement ou par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle elles ont reçu des soins ou du praticien ayant constitué leur dossier ;
- Qu'elles ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives les concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

Praticiens Hospitaliers: : Dr BUHAJ (médecin responsable), Dr BOUTREUX

REMERCIEMENTS ET RÉCLAMATIONS

Remerciements, griefs, doléances, remarques et réclamations

Vos courriers de remerciements sont systématiquement transmis au personnel des services. Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre de santé ou au responsable du service. Ils vous écouteront et vous apporteront des éléments d'explication.

Les usagers ou leurs proches désirant exprimer un grief du fait de l'activité de l'établissement peuvent adresser leur courrier à :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier
80 avenue Georges Pompidou
CS 61205 - 24 019 PERIGUEUX CEDEX

ou par mail à :
dg.secretariat@ch-perigueux.fr



Une permanence téléphonique est assurée par le secrétariat de la Direction des Usagers, des Risques et de la Qualité pour recueillir les réclamations orales du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h (16h le vendredi) au **05 53 45 25 64**.

→ En dehors de ces plages horaires, un répondeur est mis à votre disposition au **05 53 45 25 34**.

Examen des plaintes et réclamations

Dès réception de votre plainte ou réclamation, le Directeur vous adresse un courrier et organise une enquête en interne. Une réponse écrite vous sera adressée de manière systématique. Il pourra également vous être proposé de **rencontrer le médiateur médical et/ou le médiateur non médical** de l'établissement. Ces 2 personnes sont chargées de rencontrer les usagers qui ne sont pas satisfaits de leur prise en charge ou de celle de leurs proches, de les écouter, de leur apporter des explications et de leur indiquer les voies de conciliation et de recours dont ils disposent. L'ensemble des réclamations reçues, qu'elles soient écrites ou orales, sont analysées chaque année par la **Commission des Usagers** (CDU).

LA COMMISSION DES USAGERS

La CDU a pour missions de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamations. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. La CDU se compose du Directeur de l'établissement ou de son représentant, du médiateur médical et non médical, de 2 représentants des usagers et de différents représentants de l'établissement. **Vous pouvez consulter la liste des membres sur le panneau d'affichage de l'accueil.**

LA MAISON DES USAGERS

Le Centre Hospitalier de Périgueux favorise l'intervention des associations de bénévoles pour apporter un soutien aux patients et à leur entourage. Une « Maison Des Usagers » a été créée à l'entrée du bâtiment C pour faciliter la présence des associations, en mettant à leur disposition un espace d'accueil, d'échange, d'écoute et d'information.

Quelles sont ses missions ?

La « Maison Des Usagers » aide les usagers à trouver des informations :

- Sur un problème de santé (partage d'expérience sur une maladie, orientation vers un groupe de parole, informer l'usager ou son entourage sur une maladie ou une préoccupation de santé, un traitement, un médicament ou l'organisation des soins ou une thérapie,...) ;
- Sur les lieux de prévention ou de soins (vaccination, contraception, diététique, information sur les conduites à risques pour la santé, etc) ;
- Sur l'accompagnement et l'aide à leur disposition au sein du CH (aide psychologique, associative, sociale, etc) ;
- Sur leurs droits (modalités d'accès au dossier médical, exprimer son opinion par les questionnaires de satisfaction ou ses observations par le biais d'un témoignage ou d'une réclamation, les modalités d'hospitalisation et sorties, les droits sociaux, orienter vers les services compétents, possibilité d'organiser des médiations,)



Son fonctionnement

Des permanences régulières sont tenues dans cet espace en accès libre, gratuit et anonyme, qui se situe au rez-de-chaussée de l'entrée principale sur la droite.

Les horaires des permanences sont mis à jour chaque mois, vous pouvez les consulter dans la rubrique dédiée à la « Maison Des Usagers » sur le site internet de l'établissement : www.ch-perigueux.fr.

➔ En dehors des permanences, vous pouvez prendre rendez-vous par courriel à l'adresse : md_u.perigueux@gmail.com ou laisser un message sur le répondeur au 05 53 45 29 48.

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ?

Les représentants des usagers sont issus d'associations bénéficiant d'un agrément pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Vous pouvez être mis en relation avec ces derniers : pour cela, consultez la liste des représentants des usagers et leurs coordonnées auprès du point d'accueil de l'établissement.

QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Le Centre Hospitalier de Périgueux s'engage, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, dans le respect des principes énoncés dans la charte du patient hospitalisé.

1 - Démarche de certification

La certification des établissements de santé est une démarche ayant pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques sur l'ensemble du territoire français.

Elle consiste en une auto-évaluation, suivie d'une visite réalisée par des professionnels de santé extérieurs à l'établissement, et intègre enfin un dispositif de suivi. Le tout vise à engager les professionnels de l'établissement dans une démarche Qualité durable. A l'issue de la dernière visite de la Haute Autorité de Santé en 2017, le Centre Hospitalier de Périgueux a obtenu la certification niveau B.

2 - Gestion des risques

L'établissement est dans une démarche d'amélioration constante de ses prises en charge. Suite aux réclamations que les usagers nous adressent et au travers des événements indésirables que le personnel signale, nous analysons nos incidents pour faire évaluer nos pratiques. Des actions d'amélioration sont mises en œuvre afin d'éviter que les incidents ne se reproduisent.

3 - La lutte contre le risque infectieux

Afin de prévenir le risque infectieux lié aux soins et à l'environnement, notre établissement dispose d'une Commission du Risque Infectieux (CRI), d'une équipe opérationnelle d'hygiène chargée de la mise en œuvre de la politique définie par la CRI et d'un réseau de correspondants médicaux et paramédicaux en hygiène dans les services de soins.

4 - Evaluation des Pratiques Professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles a pour but l'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients par les professionnels de santé. Elle vise à promouvoir la qualité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience des soins et de la prévention et plus généralement la santé publique, dans le respect des règles déontologiques.

Elle consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques. Les médecins et le personnel soignant exerçant au Centre de Périgueux mettent en œuvre des évaluations de leurs pratiques professionnelles selon les modalités définies par la Haute Autorité de santé.

5 - Indicateurs qualité

Les indicateurs nationaux IPAQSS relatifs à la qualité et à la sécurité des soins reposent sur des objectifs prioritaires de santé publique et d'organisation des soins, associés à des possibilités d'amélioration. Les résultats des indicateurs qualité et sécurité des soins sont disponibles dans le livret d'accueil, sur notre site internet et affichés aux points d'accueil du CH de Périgueux.

6 - Vigilances sanitaires

La Commission Médicale d'Etablissement a désigné les praticiens correspondants de vigilances sanitaires réglementées. Ces praticiens sont les interlocuteurs privilégiés de leurs confrères en cas d'anomalies ou d'incidents constatés dans chaque domaine référencé, par l'intermédiaire d'une fiche de signalement propre aux vigilances sanitaires.

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

 2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

 3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

 5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

 6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

 8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

PÔLE SAMU - URGENCES - RÉANIMATION - PÉDIATRIE - GYNÉCOLOGIE

Chef de Pôle : Dr GAUTRON
Cadre de Santé de Pôle : Mme JERVAISE
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE D'URGENCE

Bâtiment C - Niveau 1

Responsable : Dr GAUTRON

Cadres de santé : Mme VIGNE et Mme PIBOURRET

• SAMU-SMUR-CENTRE 15

Tél. : 05 53 45 26 27 ou (CESU) 05 53 45 28 06

Le **SAMU** est le Service d'Aide Médicale Urgente. Un médecin, 24h/24, répond à tous les appels, vous conseille et déclenche immédiatement le secours adapté à votre situation, quel que soit l'endroit du département : médecin de garde, ambulancier privé, VSAB des sapeurs pompiers, véhicule de réanimation du SMUR. La **SMUR** (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation) se déplace sur un accident grave ou vers un malade pour permettre son traitement de réanimation tout au long de son acheminement vers une structure de soins.

• SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES (SAU)

Tél. : 05 53 45 26 38 - Fax : 05 53 45 26 39

Le service accueille et soigne les patients arrivés en urgence 24h/24. Il dispose également d'une équipe de psychiatrie des patients souffrant de problèmes d'ordre psychologique, de la PASS (Prise en charge de la précarité), de l'UMU et du CESU 24 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence).

RÉANIMATION

Bâtiment B - Ascenseur C - Niveau 1

Tél. : 05 53 45 26 59 - Fax : 05 53 45 26 58

Responsable de service : Dr BEDON-CARTE

Praticiens : Dr DESSALLES, Dr MONSEAU, Dr ROLLAND, Dr SAINT-LEGER, Dr SOUM

Cadre de Santé : Mr DUCROQUET

Le service prend en charge les patients présentant ou susceptibles de présenter plusieurs défaillances aiguës mettant en jeu leur pronostic vital. Ces patients nécessitent la mise en œuvre prolongée de méthodes de suppléance.

NUTRITION ARTIFICIELLE

Bâtiment B - Ascenseur C - Niveau 2

Médecin responsable : Dr BEDON-CARTE

Cadre de Santé : Mr DUCROQUET

COORDINATION HOSPITALIÈRE PRÉLÈVEMENT MULTI ORGANES ET TISSUS (PMOT)

Tél. : 05 53 45 28 71 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Médecin coordonateur : Dr MONSEAU

Cadre de santé : Mr DUCROQUET

Cette unité assure une coordination de l'activité de prélèvement d'organes et de tissus dans l'hôpital. L'équipe anime des formations professionnelles et des actions d'information et de sensibilisation du grand public sur la thématique du don.

PÉDIATRIE - NÉONATOLOGIE

Bâtiment C - Niveau 2 (pédiatrie) et Niveau 1 (néonatalogie)

Tél. : 05 53 45 26 92 - Fax : 05 53 45 26 93

Responsable de service : Dr PRADEAUX

Praticiens : Dr BEHRENDT, Dr FRITSCH, Dr PERCOT, Dr POCHELU, Dr SORDET

Cadres de santé : Mme ROUSSEL et Mme MULLER

- Suivi traitement maladies génétiques, oncologie (suivi), diabétologie, allergologie, asthme, traitements itératifs, accueil et suivi de l'adolescent, troubles de la croissance, endocrinologie, endoscopie digestive, prise en charge de l'obésité, troubles des apprentissages scolaires
- Urgences pédiatriques

OBSTÉTRIQUE - GYNÉCOLOGIE

Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. : 05 53 45 27 07 - Fax : 05 53 45 27 10

Responsable de service : Dr DARWICHE

Praticiens : Dr BOUVET, Dr BUGE, Dr GHEWY DA SILVA, Dr HADDAD, Dr HECQUET, Dr KOUSSEMOU, Dr LABRUE, Dr LIN, Dr NEJJAR

Cadres de santé : Mme LAVAUD-LEYMARIE et Mme MULLER

- Séances de préparation à la naissance, sevrage tabagique
- Prise en charge des IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) chirurgicales et médicamenteuses
- Prise en charge de l'infertilité
- Démarche en cours pour le label « Hôpital Ami des bébés »

UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE

Responsable de service : Dr BOUTREUX

Tél. : 05 53 45 19 78

Vous pouvez être sollicités par des médecins pour participer à des études cliniques qui pourront vous donner accès à des traitements novateurs ou permettre une amélioration à terme de votre prise en charge.

PÔLE BLOC OPÉRATOIRE, ANESTHÉSIE, CHIRURGIE

Chef de Pôle : Dr LOZE

Cadre de Santé de Pôle : Mme FRACHET

Cadre Administratif de Pôle : Mme GAILLOT

BLOC OPÉRATOIRE - ANESTHÉSIE

Bâtiment C - Ascenseur C - Niveau 1

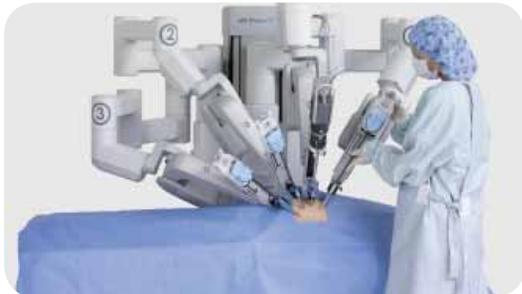
Responsables de service : Dr OGER, Dr LAFARGE

Cadre de Santé service d'anesthésie : Mme DELGUEL

Cadre de Santé bloc opératoire central : Mme OLARI

Le bloc opératoire est composé de 12 salles d'opérations disposant de locaux d'anesthésie et d'une salle de réveil de 18 lits.

Le service d'anesthésie est composé de praticiens et d'infirmiers spécialisés qui interviennent au bloc opératoire. Les praticiens assurent également les consultations de pré-anesthésie.



CHIRURGIE ORTHOPÉDIE, TRAUMATOLOGIE ET CHIRURGIE DU RACHIS

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 2

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 76 ou 93

Responsable de service : Dr LESIMPLE

Cadre de santé : Mme GRASSET

Le service prend en charge les atteintes osseuses articulaires nerveuses, d'origine dégénérative ou traumatique. Les techniques arthroscopiques y sont pratiquées. Il bénéficie d'une orientation en orthopédie infantile. La prise en charge des pathologies du rachis est réalisée.

CHIRURGIE AMBULATOIRE

Bâtiment C - Ascenseur C - Niveau 1

Tél. consultations : 05 53 45 29 17

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 89 - Fax : 05 53 45 29 18

Responsable de service : Dr OGER

Cadre de Santé : Mme DETRIEUX

La chirurgie ambulatoire se définit comme la prise en charge d'un patient entrant et sortant le jour même de l'acte chirurgical ou d'exploration dont il bénéficie, et ceci grâce aux progrès techniques de la chirurgie et de l'anesthésie. Cet acte nécessite obligatoirement la sécurité d'un bloc opératoire. Cette prise en charge est confiée à des équipes soignantes dédiées, sous coordination médicale et réalisées dans une unité dédiée ouverte de 7h à 19h, du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

CHIRURGIE FACE UROLOGIE VASCULAIRE

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 2

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 67 - Fax : 05 53 45 28 85

Responsable de service : Dr DEXEMPLE

Cadre de Santé : Mr PEYPELUT

Le service accueille les patients nécessitant une hospitalisation au décours d'interventions dans les spécialités suivantes : otorhinolaryngologie, ophtalmologie, vasculaire, orthopédie, viscérale, urologie.

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

(unité médico-chirurgicale digestive et viscérale)

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 4

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 81

Responsable de service : Dr LOZE

Cadre de Santé : Mme RAYNAUD

Le service prend en charge les patients atteints de pathologies viscérales, digestives et gynécologiques. Une infirmière diplômée d'état (IDE) stomathérapeute assure le suivi des patients stomatisés les mardis et vendredis de 9h à 16h30 au sein des services ainsi qu'en consultation externe au 4^{ème} étage du bâtiment A.

CABINET DENTAIRE - ODONTOLOGIE

Bâtiment C - Niveau 0 / Bâtiment les Félibres – Niveau Accueil

Tél. Consultations : 05 53 45 30 58 / Fax : 05 53 45 26 41

Responsable de service : Dr HEIN

Cadres de Santé : Mr PEYPELUT et Mme DETRIEUX

Le 2 janvier 2017, un cabinet dentaire a été ouvert à la centrale de consultations de l'hôpital. Tous les soins dentaires sont réalisés, sauf l'orthodontie dento-faciale. Ce service assure également pendant les heures d'ouverture, les soins urgents pour les patients hospitalisés et les urgences traumatiques. Un 2^{ème} cabinet dentaire a été ouvert au Pavillon les Félibres afin d'accueillir, en particulier, les patients externes issus de populations vulnérables.

CONSULTATIONS CHIRURGICALES CENTRALISÉES

BLOC OPÉRATOIRE, ANESTHÉSIE - BÂTIMENT A - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr OGER Responsable de service Dr DROMER Dr DUVIGNAUD Dr GAVRIL Dr HERMANT Dr ILTACHE Dr LAMY Dr MARY Dr TOLEDO Dr VIELSTADTE	Anesthésie et consultations préanesthésie + Préparation à l'accouchement (péridurales) + Economies de sang (autotransfusions) + Endoscopie	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 17h15 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 16h30. Consultations anesthésie le lundi et mardi de 13h45 à 16h et le mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 11h30 et de 13h45 à 16h	05 53 45 26 46

CABINETS DENTAIRES - BÂTIMENT C NIVEAU 0 / BÂTIMENT FÉLIBRES NIVEAU ACCUEIL

Praticien	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr HEIN Responsable de service Dr DUBOISDENDIEN Dr CRAUFFON Dr PREVOT Dr RIVIERE	Tous les soins dentaires, sauf l'orthodontie dento-faciale	Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h	05 53 45 30 48

CHIRURGIE VASCULAIRE - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr BOUILLANNE Responsable de service	Chirurgie vasculaire	Lundi après-midi et vendredi matin	05 53 45 25 78
Dr CHAYET		Mardi matin et jeudi après-midi	

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LOZE Responsable de service	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie	Mardi et jeudi matin	05 53 45 29 47
Dr BERCOVICI	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie, chirurgie de l'obésité	Mercredi et jeudi matin	05 53 45 27 60
Dr BLONDEAU	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie	Lundi et mercredi matin	05 53 45 25 80
Dr BONHEME	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie	Mardi après-midi	05 53 45 29 47
Dr COURAT	Hépatogastro-entérologie, proctologie, endoscopies diagnostiques et thérapeutiques	Mercredi et vendredi après-midi	05 53 45 27 60
Dr MOITSINGA		Lundi et jeudi vendredi après-midi	05 53 45 29 47

OPHTALMOLOGIE - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticien	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr PERIN (attaché)	Ophthalmologie	Sur rendez-vous	05 53 45 26 42

ORTHOPÉDIE - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LESIMPLE Responsable de service	Orthopédie et traumatologie	Mardi et vendredi matin / jeudi après-midi	05 53 45 25 88
Dr PICHE		Lundi	05 53 45 29 84
Dr YOUNSI		Mercredi et jeudi matin	05 53 45 25 88
Dr BASSO	Orthopédie, traumatologie, rachis	Lundi, mercredi et jeudi matin	05 53 45 25 92
Dr BRAX	Orthopédie et traumatologie infantile	Mercredi	05 53 45 29 84

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr DEXEMPLE Responsable de service	ORL et chirurgie face et cou	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 17h15 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 16h30	05 53 45 26 40
Dr LEGRENZI			
Dr ROUX			
Dr LAFARGE	Cancérologie ORL, chirurgie cervicale et thyroïdienne, pédiatrie et laryngologie		
Dr BOURDEIL (attaché)	Explorations fonctionnelles ORL		

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LAFONT Responsable de service	Prise en charge de la douleur	Lundi, jeudi matin et vendredi matin	05 53 45 26 47
Dr GAVRIL		Mardi	
Dr JARNIER		Lundi après-midi	

UROLOGIE ET ANDROLOGIE - BÂTIMENT C - NIVEAU 0

Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr MARTIN Responsable de service	Chirurgie urologique	Mercredi, jeudi et vendredi	05 53 45 25 84
Dr BUGE		Mardi	
Dr GINOT		Vendredi	
Dr JIROT		Médecine physique et de réadaptation, bilans urodynamiques	

POLE MÉDICO-TECHNIQUE

Chef de Pôle : Dr CASTAING
Cadre de Santé de Pôle : Mme MELON
Cadre Administratif de Pôle : Mme MICHAUD

IMAGERIE MÉDICALE

Bâtiment B - Ascenseur B - Niveau 1
Tél. : 05 53 45 27 80 - Fax : 05 53 45 25 42

Responsable de service : Dr MAGONTIER

Praticiens : Dr DELHOUME (angéiologie, médecine vasculaire), Dr BOUDAA, Dr LECOANET, Dr MOUKARZEL (angéiologie, médecine vasculaire), Dr MURET, Dr SALAUN, Dr VAN VLIET (radiologues)

Cadre de santé : Mme DESMARTIN

Accueil du public sur rendez-vous :

- En **IRM**, dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) avec un cabinet de radiologues libéraux, du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi matin de 8h à 13h.



IRM 3 Tesla

- En **scanner**, dans le cadre du GCS, du lundi au vendredi de 8h à 16h30.
- En **radiologie conventionnelle, radiologie avec contraste, échographie, écho-doppler, échoscloéroses, consultations de médecine vasculaire et mammographie avec tomosynthèse**, du lundi au vendredi de 8h à 17h.
Les urgences sont assurées 24h/24h, 7jours/7jours.

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Bâtiment Laboratoire - Pharmacie
Tél. : 05 53 45 26 10 / Fax : 05 53 45 26 17

Laboratoire de biologie médicale

Responsable de service : Dr SANCHEZ

Praticiens : Dr CARRARA DELARUE, Dr GILLERON, Dr LECARDEUX, Dr MARTIN, Dr PAULZE

Cadre de santé : Mme BAPPEL

Accueil du public : du lundi au vendredi de 7h30 à 17h, sans rendez-vous. Le laboratoire fonctionne jour et nuit, samedis, dimanches et jours fériés. Toutes les analyses nécessaires au diagnostic médical y sont réalisées : biochimie, hormonologie, pharmacologie, oncologie, immunologie, hématologie, hémostase, bactériologie, parasitologie, mycologie et sérologie.

Accueil des soins externes : du lundi au vendredi de 8h à 17h30 les prélèvements sanguins peuvent être réalisés, sans rendez-vous par une infirmière, au centre de prélèvements situé au Bâtiment C, Niveau 1, Bureau 19. Se présenter au bureau d'accueil du Bâtiment C.

Unité d'anatomo-pathologie

Responsable de service : Dr DEMOURES

Praticien : Dr LEGRAND

Cadre de Santé : Mme BAPPEL

L'unité assure les actes d'anatomie et cytologie pathologiques.

PHARMACIE ET STÉRILISATION

Bâtiment Laboratoire – Pharmacie
Bâtiment n°6 – Tél. : 05 53 45 26 22 / Fax : 05 53 45 26 17

Responsable de service : Dr CASTAING

Pharmaciens : Dr CABIE, Dr GLAVIEUX, Dr HEIL, Dr LABAT, Dr LEDOUX, Dr MALBEC, Dr MARCEL, Dr MELIN-LAFARGE

Cadre de santé : Mme BOYER

La pharmacie assure la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux. Elle comprend l'unité de reconstitution des médicaments anticancéreux pour les centres hospitaliers de Périgueux et de Bergerac. Elle a également la responsabilité de l'activité de stérilisation.

L'unité de stérilisation assure le lavage et la stérilisation de l'ensemble de l'instrumentation médicale et chirurgicale réutilisable pour l'ensemble de l'établissement.

HYGIÈNE ET PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

Praticien hygiéniste responsable : Dr BLANIE

Praticien : Dr BOUTREUX

Infirmières hygiénistes : Mme SEROUX et Mme CHAUVIN

L'équipe opérationnelle en hygiène hospitalière est en charge de la prévention des infections associées aux soins en lien avec tous les personnels de l'hôpital.

POLE ATHÉROME

Chef de Pôle : Dr JARNIER
Cadre de Santé de Pôle : Mme MAZIERES
Cadre Administratif de Pôle : Mme MICHAUD

CENTRE D'AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE

Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. : 05 53 45 26 45

Responsable de service : Dr DELHOUME

Praticien : Dr LEO

Praticien attaché : Dr ALLAIRE-SAUQUET

Cadre de santé : Mme MEYNIER

Les consultations médicales d'aide au sevrage tabagique sont organisées les mardis et vendredis matin, avec le soutien financier du Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer et du Comité départemental contre les Maladies Respiratoires.

CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

Tél. : 05 53 45 26 62 / Prise de rendez-vous : 05 53 45 29 76

- **Cardiologie Soins Intensifs et Urgences (15 lits) :**

Bâtiment C - Niveau 2 - Tél. : 05 53 45 26 63

- **Cardiologie 2 (15 lits) :**

Bâtiment C - Niveau 2 - Tél. : 05 53 45 26 64

Praticiens	Spécialité	Consultations Bâtiment C - Niveau 2
Dr JARNIER Responsable de service	Cardiologie, rythmologie	Lundi matin et jeudi après-midi
Dr CARILLO	Cardiologie, angioplastie	Contacter le secrétariat
Dr COURTHEIX	Cardiologie, rythmologie	
Dr GOUGNOT	Cardiologie, angioplastie	Lundi après-midi
Dr IDIR	Cardiologie, angioplastie	Mardi après-midi (privé) Jeudi après-midi
Dr LITALIEN	Cardiologie, rythmologie	Mardi matin et mercredi après-midi
Dr BELVAL	Médecin généraliste	Contacter le secrétariat
Dr PELÉ (attaché)	Cardio écho coeur infantile	
Dr PI (attaché)	Cardiologie, rythmologie	

- **Médecine de spécialité (15 lits) :** Dr BELVAL, Dr DELAGE

Bâtiment C - Niveau 3 - Tél. : 05 53 45 26 66

- **Cardiologie 3 (5 lits) :**

Bâtiment C - Niveau 3 - Tél. : 05 53 45 25 94

- **Explorations fonctionnelles :**

Bâtiment C - Niveau 2 - Tél. : 05 53 45 26 62

Cadres de santé : Mr CAUSSE, Mme GUINE, Mme MOITSINGA, Mme THOMASSON

Epreuves d'effort, VO2Max, échocardiographies, échographie de stress et d'effort, ETO (échographies trans-œsophagienne) holter, ECG et MAPA, tilttest, électrophysiologie, stimulation cardiaque, pose de défibrillateur et triple chambre, cathétérisme, coronarographies et angioplastie.

SSR CARDIOLOGIE (15 places)

Praticiens : Dr GARNIER, Dr N'GUYEN

DIABÉTOLOGIE, ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES MÉTABOLIQUES

Bâtiment C - Niveau 3

Tél. : 05 53 45 25 95

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 94

Responsable de service : Dr COFFIN-BOUTREUX

Praticien : Dr CHAUSSADE, Dr RODES

Cadre de Santé : Mme GUINE

Consultations tous les jours sur rendez-vous :

- Prise en charge des maladies endocriniennes : toutes les pathologies en rapport avec les déséquilibres hormonaux ;
- Prise en charge des maladies métaboliques : toutes les pathologies en rapport avec les désordres lipidiques ;
- Prise en charges des maladies diabétiques ;
- Education thérapeutique (ateliers thématiques, la pompe externe à insuline, l'insulinothérapie fonctionnelle, intégration des familles à la prise en charge du diabète) ;
- Holter glycémique.

CENTRE DE PLAIES ET CICATRISATION

Hôpital de jour Athérome - Bâtiment B

Tél. : 05 53 45 27 66

Praticiens : Dr CHABBERT, Dr CHAYET, Dr DELHOUME, Dr MARIE, Dr ROQUES, Dr MOUKARZEL

Cadre de santé : Mme MOITSINGA

Le centre de cicatrisation est une structure de diagnostic et de soins qui vous accueille si vous souffrez de plaies chroniques (ulcères de jambe par exemple) sur proposition de votre médecin traitant et /ou de votre infirmière. Lors de la première rencontre

(souvent en hôpital de jour sur 1/2 journée), une évaluation approfondie de votre plaie sera réalisée par une équipe multidisciplinaire. Cela permettra de planifier des consultations externes de suivi jusqu'à cicatrisation.

CHIRURGIE THORACIQUE (5 lits)

Bâtiment B - Niveau 4

Tél. : 05 53 45 29 95

Responsable de service : Dr LEO

Cadre de Santé : Mme MEYNIER

Consultations : Bâtiment C - Niveau 0 - Mardi et jeudi après-midi

HÔPITAL DE JOUR DE MÉDECINE SPÉCIALITÉS (9 places)

Bâtiment B - Niveau 2

Responsable de service : Dr JARNIER P

Cadre de santé : Mme GUINE

Accueil des patients de 8h à 18h, du lundi au vendredi. L'objectif de l'Hôpital de Jour est de réunir au sein du service plusieurs spécialités, afin d'offrir au patient une prise en charge de courte durée, programmée avec l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, cadre de santé, diététiciennes, podologues, kinésithérapeutes, assistantes sociales, psychologues...).

HOPITAL DE SEMAINE DE CARDIOLOGIE, DIABETOLOGIE ET ENDOCRINOLOGIE (14 lits)

Bâtiment C - Niveau 3

Responsable de service : Dr JARNIER

Praticien : Dr COFFIN

Cadre de santé : Mme GUINE

Hospitalisation variable de 2 jours à 5 jours permettant aux patients de bénéficier de programme d'éducation thérapeutique en diabétologie, de bilan endocrinien, de bilan cardio vasculaire et d'ajustement thérapeutique.

NEUROLOGIE

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 1

Tél. : 05 53 45 25 97

Responsable de service : Dr ARNAUD

Praticiens : Dr COSNARD, Dr DEBRAS, Dr HAVERKAMP, Dr ISSAUTIER, Dr MAJHADI

Cadre de Santé : Mme PINCHAUD

L'unité accueille des malades porteurs d'affection du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs. Elle propose une consultation infirmière, spécialisée dans la prise en charge de la sclérose en plaque.

UNITÉ NEURO-VASCULAIRE

Responsable de service : Dr ARNAUD

Située dans le service de Neurologie, l'unité comprend 6 lits de soins intensifs (6 box) et 9 lits de post-AVC, permettant aux patients présentant un AVC ischémique et répondant aux critères de bénéficier d'un traitement par thrombolyse.

PNEUMOLOGIE ALLERGOLOGIE

Bâtiment C - Niveau 0

Tél. : 05 53 45 26 69

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 71 - Bâtiment B - Ascenseur B - Niveau 4

Praticiens	Spécialité	Consultations
Dr NOUMRI Responsable de service	Pneumologie	Lundi après-midi
Dr PAYSSE	Oncologie médicale	Contacter le secrétariat
Dr DELHOUME	Pneumologie	Mardi après-midi, jeudi matin Mercredi matin (privé)
Dr LARIBI	Pneumologie, médecine générale	Contacter le secrétariat
Dr HUTH	Consultations de polysomnographie	Contacter le secrétariat
Dr LACROIX	Pneumologie	Lundi après-midi, jeudi après-midi
Dr PHAM FAISEAUX	Pneumologie	Contacter le secrétariat

Praticien attaché : Dr ALLAIRE-SAUQUET

Cadre de Santé : Mme MEYNIER

Le service assure les urgences et le traitement des maladies de l'appareil respiratoire et des maladies allergiques. Il comprend :

- Un service d'hospitalisation de 28 lits
- Un hôpital de jour de 3 lits (Bâtiment B - Niveau 3) avec plateau technique : exploration fonctionnelle, respiratoire, endoscopie bronchique, pleuroscopie, chimiothérapie, polysomnographie (enregistrement nocturne de la respiration), tests cutanés d'allergie, désensibilisations
- Un dispensaire de pneumologie en convention avec le Conseil Général

UNITÉ D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Bâtiment B - Niveau 2

Responsable de service : Dr COFFIN-BOUTREUX

Cadre de santé : Mme GUINE **IDE coordinatrice** : Mme LEMAO

Accompagnement et développement des compétences en ETP sur le territoire

PÔLE MEDECINE, SSR

Chef de Pôle : Dr RANCHOU
Cadre de Santé de Pôle : Mme LE MARREC
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU

CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC (CEGIDD)

Bâtiment B/C - Niveau 0
 Tél. : 05 53 45 26 48

Responsable de service : Dr CHABBERT

Praticiens : Dr BUGÉ, Dr GHEWY DA SILLA, Dr HECQUET, Dr MARIE, Dr ROUANES

Cadre de santé : Mme LE MARREC

Consultations sans rendez-vous le lundi de 13h à 17h, mercredi de 12h à 16h, jeudi de 9h à 16h.

COURT SÉJOUR GÉRIATRIQUE

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 3
 Tél. : 05 53 45 28 77 - Fax : 05 53 45 25 86

Responsable de service : Dr CAILLERET

Praticiens gériatres : Dr HIGUET, Dr LACOMBE, Dr PEREIRA, Dr PINARD

Cadre de Santé : Mme GUICHARD

L'unité accueille des patients âgés de plus de 80 ans présentant une affection aiguë et prend en compte les grands problèmes gériatriques tels que la confusion, la perte d'autonomie, les chutes à répétitions, et les troubles cognitifs, à l'exception des décompensations psycho comportementales sévères. Consultation du Dr CAILLERET : jeudi après-midi sur rendez-vous

MÉDECINE GÉRIATRIQUE

Responsable de service : en cours de désignation

Praticiens : Dr PICHE, Dr SAMIN

Cadre de Santé : Mme DELLUC

DERMATOLOGIE

Consultations : Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. : 05 53 45 26 43
 Hospitalisation : Bâtiment A - Niveau 1 - Tél. : 05 53 45 27 85

Responsable de service : Dr MARIE

Praticiens : Dr CHABBERT, Dr EYRAUD, Dr GOISET, Dr MARTI

Cadre de santé : Mme VESCHEMBES

DISPOSITIF D'ANNONCE EN CANCÉROLOGIE

Bâtiment A - Parvis
 Tél. : 05 53 45 26 02 - IDE : 05 53 45 28 29 - Fax : 05 53 45 27 87

Secrétariat 3C : 05 53 45 29 58

Responsable de service : Dr LAFARGE

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES

Une consultation infirmière, en complément de l'annonce du diagnostic de cancer effectuée par le médecin, permet au patient de bénéficier d'informations complémentaires concernant les soins, les démarches administratives et les problèmes sociaux, familiaux ou psychologiques rencontrés. Un entretien avec la psychologue, l'assistante sociale ou la socio-esthéticienne pourra lui être proposé. **Cette consultation, gratuite et facultative, est réalisée sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 3
 Tél. : 05 53 45 28 77 - Fax : 05 53 45 25 86

Responsable de service : Dr CAILLERET

Cadre de Santé : Mme GUICHARD

La mission de l'équipe est d'évaluer de façon pluridisciplinaire la personne âgée de afin d'optimiser son parcours dans la filière de soins. Elle intervient dans les différents services de l'hôpital y compris aux urgences.

ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT DE SOINS DE SUPPORT (EMASP)

Bâtiment A - Parvis
 Tél. : 05 53 45 30 28 - Fax : 05 53 45 30 27

Médecin responsable : Dr RANCHOU

Praticiens : Dr JACQUES, Dr REY

Cadre de Santé : Mme COURAT

L'unité, composée d'un médecin, de deux psychologues et d'une infirmière, intervient dans les services du Centre Hospitalier ou à l'extérieur dans certains cas, à la demande des patients, des familles ou des équipes soignantes pour aider à la coordination de la prise en charge des personnes atteintes de maladie grave.

HÔPITAL DE JOUR ONCOLOGIE ET HÉMATOLOGIE

Bâtiment B - Niveau 1
 Tél. : 05 53 45 25 85 - Fax : 05 53 45 28 75

Médecin responsable : Dr ROBLES (hématologie)

Praticiens : Dr BAYLOT (oncologie médicale), Dr DELHOUME (oncologie thoracique), Dr GRILLO DIAS (oncologie médicale), Dr MOLDOVAN (hématologie), Dr RODON (hématologie)

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES

Consultations tous les jours sur rendez-vous : traitement de

chimiothérapies anti-cancéreuses / diagnostic et suivi des pathologies hématologiques et oncologiques / traitement de supports : transfusion de produits sanguins labiles, perfusions d'immunoglobulines, soustractions sanguines...

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

Bâtiment A - Parvis

Tél. : 05 53 45 26 02 - Fax : 05 53 45 27 87

Responsable de service : Dr LACOUTURE

Praticien : Dr JACQUES

Cadre de Santé : Mme GERVAIS

Unité qui s'adresse à tout patient adulte atteint de pathologie lourde (hors transfusion, gynécologie-obstétrique, pédiatrie, psychiatrie), dont le but est de raccourcir la durée d'une hospitalisation classique. Prise en charge globale à domicile sur demande du médecin traitant ou spécialiste.

Consultations tous les jours sur rendez-vous.

MÉDECINE INTERNE ET MALADIES INFECTIEUSES

Bâtiment A - Niveau 0

Tél. : 05 53 45 26 00 - Fax : 05 53 45 25 24

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 05

Cadre de Santé : Mme CHAPOUL

Accueil de malades atteints d'affections médicales concernant la médecine interne, les maladies infectieuses (y compris SIDA et maladies tropicales), l'hématologie, la rhumatologie et l'hépatogastro-entérologie.

Praticiens	Spécialités	Consultations
Dr ROUANES Responsable de service	Médecine générale et infectiologie	Mardi, mercredi et jeudi de 14h30 à 17h
Dr JARNIER	Médecine interne, neurologie	Mardi et mercredi de 14h30 à 16h30
Dr KOFFI	Médecine générale, hépatologie et infectiologie	
Dr LOUSTAU	Rhumatologie	Mercredi, jeudi et vendredi après-midi
Dr RANAIVO-HARIMANGA	Rhumatologie	Lundi et jeudi après-midi
Dr SAUNIER	Médecine interne	
Dr ZABBE	Infectiologie	

MÉDECINE POLYVALENTE

Bâtiment A - Niveau 0

Tél. : 05 53 45 26 00 - Fax : 05 53 45 26 03

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 04

Responsable de service : Dr ROLLAND

Praticien : Dr SADEK

Cadre de Santé : Mme PINAULT

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

83 avenue Georges Pompidou

Tél. : 05 53 45 27 70

Responsable du service : Dr ACREMENT

Praticiens : Dr JARRY, Dr RISLER

Cadre de santé : Mme DELLUC

Unité prenant le relai des services de courts séjours si nécessité de rééducation et/ou de réadaptation fonctionnelle, réinsertion dans le lieu de vie, prise en charge gériatrique, éducation thérapeutique, accompagnements de fin de vie, aide aux aidants. Les patients bénéficient des techniques offertes par le plateau de rééducation : équipement médical et technique.



UNITÉ D'HOSPITALISATION DE SOINS PALLIATIFS (USP)

Tél. : 05 53 45 30 28

Médecin responsable : Dr RANCHOU

Praticiens : Dr JACQUES, Dr REY

Cadre de Santé : Mme COURAT

Cette unité de 12 lits a pour vocation de prendre en charge dans l'ensemble du département les personnes malades au pronostic vital menacé et dans les situations symptomatiques et/ou socio-familiales les plus critiques, ne pouvant être maintenues ni à leur domicile, ni dans un autre service, établissement de santé ou médico-social. **Consultations tous les jours sur rendez-vous.**

UNITÉ POST URGENCES (UPU)

Bâtiment A - Niveau 1

Tél. : 05 53 45 29 91

Responsable de service : Dr ROLLAND

Praticien : Dr CONSTANT

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES

PÔLE PSYCHIATRIE

Chef de Pôle : Dr GOURMEZ-FLEURET
Cadre de Santé de Pôle : Mme MARTRINCHAT
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU

PSYCHIATRIE ADULTE

Psychiatres : Dr BENSALD, Dr BOUTOT, Dr CHERIF MGHARI, Dr DESTRIAU, Dr DUPUY, Dr GANIAYRE, Dr GOURMEZ-FLEURET

Praticiens attachés somaticiens : Dr COLLET, Dr NDIBI

Cadres de santé : Mme DELTEIL, Mr LAFOREST

→ Consultation médico-psychologique (CMP)

Tél. : 05 53 45 29 05 - Fax : 05 53 45 29 06

- Soins de consultations ambulatoires sur rendez-vous : consultations de Psychiatres, Consultations de Psychologues, entretiens infirmiers et soins infirmiers
- Ateliers thérapeutiques (Terrasson, Excideuil)

→ Hospitalisation libre

Tél. : 05 53 45 26 98 - Fax : 05 53 45 28 81

- 60 lits (30 lits de court séjour ; 15 lits accompagnement et réadaptation ; 15 lits hospitalisation de semaine)

→ Hospitalisation sans consentement

Tél. : 05 53 45 28 30 - Fax : 05 53 45 28 32

→ Équipes mobiles

- Équipe mobile de liaison et d'urgence psychiatrique : accueil des urgences et interventions auprès des patients hospitalisés dans les services du CHP
- Équipe mobile psychiatrie précarité : intervention sur le Grand Périgueux auprès des publics précaires

→ Centre de jour

Tél. : 05 53 45 27 50

- Ateliers thérapeutiques avec médiateurs
- Thérapies de groupe
- Soins ambulatoires par séquences de demi-journée



PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILÉ & ADOLESCENTS

Pédopsychiatres : Dr DERMENGHEM, Dr DESTRIAU, Dr JUMELLE-HAMZA, Dr PAUILLAC, Dr REBER

Cadre de santé : Mme CHAUMEL

Ce service s'adresse à des enfants de 0 à 18 ans vivant, à un moment donné de leur vie, des troubles de l'adaptation ou des difficultés psychologiques diverses...

Les soins sont organisés au sein de consultations médico-psychologiques (CMP) sectorisées. L'accès au soin est conditionné par la demande des parents auprès du secrétariat de la consultation la plus proche de leur domicile. Après un bilan, des prises en charge spécialisées ambulatoires peuvent être proposées par l'équipe pluridisciplinaire.

De plus, le secteur dispose de structures d'accueil à temps partiel, pour les jeunes dont les troubles psychologiques nécessitent une prise en charge plus soutenue autour d'un projet thérapeutique individualisé, mis en œuvre sous forme d'ateliers par l'équipe pluridisciplinaire.

Adresse des CMP	Téléphone
PÉRIGUEUX 14 rue Victoria (0-11ans)	05 53 45 29 14
PÉRIGUEUX 23 rue de la Boétie (12-18ans)	05 53 09 02 99
TERRASSON Place du Foirail	05 53 50 21 01
MONTIGNAC rue du IV Septembre (antenne sur Sarlat)	05 53 51 97 38
NONTRON rue du 19 mars 1962	05 53 56 23 25
EXCIDEUIL 10 rue Tocheport (antenne sur Thiviers)	05 53 62 98 33
LE BUGUE Jardin Public (antenne sur St Cyrien)	05 53 54 93 37

→ **Hôpital de jour « les Nymphéas »** Tél. : 05 53 45 27 49

→ **CATTP** Tél. : 05 53 45 29 30

14 rue Victoria à Périgueux

PÔLE EHPAD, USLD

Chef de Pôle : Dr WONÉ
Cadre de Santé de Pôle : Mr NADAL
Cadre Administratif de Pôle : Mme GAILLOT

1. EHPAD PARROT

83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24019 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ (médecin coordonnateur)

Praticien : Dr FANDOUMI

Cadre de santé : Mme BODET, Mme GAUDE

Psychologue : Mme BODET

Au cœur d'un parc de verdure aménagé à proximité immédiate du centre-ville (desserte par Péribus et taxis) :

- Chambre à 1 ou 2 lits, mobilier personnel autorisé
- Une sécurité médicale 24h/24h grâce à la proximité du Centre Hospitalier, de ses médecins (tout en conservant le libre choix du médecin traitant) et à la qualification du personnel diplômé d'état (infirmière, diététicienne, psychomotricien)
- Une équipe d'animation de la vie sociale à disposition des résidents
- Des services efficaces : restauration soignée (tous régimes), distributeur de boissons, coiffeur, secrétariat, La Poste courrier, téléphone dans chaque chambre, lingerie et ménage assurés.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), habilité à l'aide sociale, de 163 lits. Une équipe pluridisciplinaire permet une prise en soins gériatrique personnalisée.

L'autonomie à l'admission, évaluée lors de la visite de pré-admission (sur dossier médical pour les personnes ne pouvant se déplacer), doit être compatible avec les capacités d'accompagnement.

Le suivi médical d'un résident accueilli est assuré par son médecin traitant.

Hébergement :

- Pavillon Acacias : 56 chambres individuelles
- Pavillon Bouleaux : 44 chambres individuelles, 5 chambres doubles
- Pavillon Cèdres : 45 chambres individuelles, 4 chambres doubles

Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale

doit être complété. **En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.**

Consultation de pré-admission : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter les différents locaux de l'EHPAD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

2. EHPAD BEAUFORT-MAGNE

83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24 019 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ (médecin coordonnateur)

Praticiens : Dr AUPY, Dr FANDOUMI

Psychologues : Mme BODET, Mme TSÉ

Cadres de santé : Mme GAYET, Mme SEVIN, Mme VIGNE, Mme WAMBRE-ISAMBOURG

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), habilité à l'aide sociale, de 324 lits. Une équipe pluridisciplinaire permet une prise en soins gériatrique personnalisée.

Hébergement :

- Pavillon Douglas : 48 chambres individuelles, 42 chambres doubles
- Pavillon Félibres : 192 chambres individuelles entièrement dédiées à l'accueil des malades Alzheimer ou apparentés



- Chambres : mobilier personnel autorisé
- Cafétéria

Des animations aux missions ludiques et thérapeutiques sont proposées à l'échelle collective ou individuelle.

Des prestations spécifiques : restauration soignée (tous régimes), coiffeur, secrétariat, La Poste-Courrier, lingerie et entretien assurés. Il s'agit d'unités destinées aux personnes présentant une forte dépendance, nécessitant une prise en charge constante en soins médicaux et infirmiers. La spécificité gériatrique s'organise autour de Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA).

Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale doit être complété. Contacter le secrétariat pour toute information. **En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.**

Consultation de pré-admission : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter les différents locaux de l'EHPAD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

3. USLD

Pavillon Douglas - 83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24019 PERIGUEUX

Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ (médecin coordonnateur)

Praticien : Dr BONOTTO

Psychologue : M. TSE

Cadre de Santé : Mme MAZZER

Unité, habilitée à l'aide sociale, de 60 lits.

La médicalisation renforcée 24h/24h, permet l'accueil de patients, quel que soit leur âge, présentant une pathologie organique chronique ou une polyopathie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation, et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie.

Une équipe pluridisciplinaire permet un suivi médical rapproché, une permanence médicale et l'accès au plateau technique du CHP, ainsi qu'une prise en soins personnalisée.

L'évaluation de l'état de santé et de l'autonomie se fait lors de la visite de pré-admission (sur dossier médical pour les personnes ne pouvant se déplacer). Le suivi médical est assuré par l'équipe médicale hospitalière.

Hébergement :

Pavillon Douglas : 24 chambres individuelles et 18 chambres

doubles.

Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale doit être complété. **En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.**

Consultation de pré-admission : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter l'USLD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

AUTRES SERVICES

Unités sanitaires en milieu pénitentiaire

Médecin coordonnateur : Dr COUGOUL

Dentiste : Dr DUBOISDENDIEN

Dans le cadre de la mission sanitaire qui lui est dévolue, le Centre Hospitalier de Périgueux assure la prise en charge ambulatoire des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic sur l'Isle au sein d'unités sanitaires en milieu pénitentiaire.

Service de nuit

Cadres de santé : Mr LOUIS, Mr NICAISE, Mme GASTON

La continuité de vos soins est assurée par un service de nuit composé de personnels soignants.

Institut de Formation en Soins Infirmiers et Institut de Formation d'Aide-Soignants (IFSI-IFAS)

Direction : poste vacant, intérim en cours

Tél. : 05 53 45 26 89

Le Centre Hospitalier de Périgueux assure également une mission d'enseignement en formant des infirmier(e)s et aide-soignant(e)s.

Crèche « les Petits Lutins »

Tél. : 05 53 45 27 11

Puéricultrice responsable : Mme HORWATH

Le Centre Hospitalier de Périgueux gère une crèche de 60 places ouvertes à tous les enfants de l'agglomération de Périgueux qui ont entre 0 et 4 ans. La prise en charge des enfants est assurée par un personnel qualifié, puéricultrices, éducatrices pour jeunes enfants et auxiliaires de puériculture. Ouverture de 6h15 à 19h. La crèche est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.